

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

# Séance du mardi 6 juillet 2021

Délibération	l
N° 21.115.1	
En exercice	37
Présents	24
Votants	<b>31</b>
Pour	<b>31</b>
Contre	0
Abstention	0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE À JOUR – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation: 30/06/2021

L'an deux mille vingt et un **Et le 6 juillet à 18h00** 

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

**24 Conseillers communautaires présents**: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**7 Conseillers communautaires absents représentés:** monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel PEPOZ (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Nathalie PIQUES.

Secrétaire de séance : madame Martine SIGNOUREL.

\*\*\*\*\*\*\*

# Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

# Séance du mardi 6 juillet 2021

# Tableau des effectifs - Mise à jour - Approbation et autorisation de signature

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L. 2313-1, L. 5211-1 et R. 2313-3 ;

 ${
m Vu}$  la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34;

 $\mathbf{Vu}$  le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu l'avis du comité technique en date du 29 juin 2021;

**Considérant** que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants :

#### Filière administrative:

2 Attachés hors classe, à temps complet ;

### Filière technique:

- 1 Agent de maîtrise, à temps complet ;
- 3 Adjoints techniques principaux de 1ère classe, à temps complet;

# Filière animation:

- 1 Adjoint d'animation, à temps complet;

**Considérant** que le poste d'adjoint d'animation est ouvert aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale afin de susciter une plus large concurrence et éviter ainsi que la procédure de recrutement ne soit infructueuse dans le cas où aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté pour occuper ce poste ;

**Considérant** que ce poste correspond à un emploi de ludothécaire, que le niveau de rémunération sera compris entre l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation, indice brut 354, indice majoré 332 et l'échelon 4 de ce grade, indice brut 358, indice majoré 335;

# Considérant qu'il y a lieu de supprimer des postes vacants :

# Filière administrative:

- 2 Attachés, à temps complet;
- 1 Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet;
- 1 Rédacteur, à temps complet;
- 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet;
- 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet;

# Filière technique:

- 1 Ingénieur, à temps complet;
- 1 Technicien, à temps complet;
- 1 Adjoint technique de 2ème classe, à temps complet;

**Considérant**, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

# 1-Personnel titulaire à temps complet :

#### Filière administrative:

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 Attachés hors classe;
- 3 Attachés principaux;
- 7 Attachés:
- 3 Rédacteurs principaux de 1ère classe;
- 1 Rédacteur principal de 2ème classe;
- 2 Rédacteurs :
- 6 Adjoints administratifs principaux de 1ère classe;
- 5 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe;
- 5 Adjoints administratifs;

### Filière technique:

- 2 Ingénieurs principaux;
- 1 Ingénieur;
- 1 Technicien principal de 2ème classe;
- 2 Techniciens;
- 4 Agents de maîtrise principaux;
- 7 Agents de maîtrise;
- 10 Adjoints techniques principaux de 1ère classe;
- 19 Adjoints techniques principaux de 2ème classe;
- 24 Adjoints techniques;

#### Filière animation:

- 1 Animateur principal de 1ère classe;
- 1 Animateur principal de 2ème classe;
- 1 Animateur;
- 2 Adjoints d'animation;

### Filière culturelle:

1 Bibliothécaire;

### Filière médico-sociale:

2 Educateurs de jeunes enfants;

# 2- Personnel titulaire à temps non complet :

## Filière animation:

- 1 Adjoint d'animation principal de 2ème classe, à 28 heures/semaine;
- 1 Adjoint d'animation, à 28 heures/semaine;

# Filière médico-sociale:

1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,** Après en avoir délibéré, Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote, **A l'unanimité,** 

- I. APPROUVE la création et la suppression de poste telles que présentées ci-dessus.
- II. ARRÊTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.
- III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.
- **V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

